



Redressement fiscal loi Scellier

Par **vermoyal**, le **25/03/2014** à **18:58**

Bonjour, je viens demander conseil, car j'ai octroyer un scellier depuis 2 ans pour un studio de 24 m² et d'un jardin attenant de 28m², je suis en gestion locative par agence et depuis 2 ans tout marche pour le mieux puisque j'ai pu bénéficier d'exonération d'impôt grâce au Scellier, sauf que au jour d'aujourd'hui le fisc me demande le remboursement des 2 années, car je n'aurai pas dû annexé une partie du jardin (maxi 8 m²) à la surface utile ce qui augmente bien sur la valeur locative, mais d'après les textes de lois les jardins tels qu'on les entend sont exclus, sauf que le mien est sur en fin de compte sur une dalle béton puisque en dessous il y a un parking en sous sol sur la totalité de la résidence et d'après le texte les terrasses enterrées ou semi enterrées sont prises en compte, j'estime du coup que le mien est comme indiqué semi enterré quand est t-il vraiment j'ai l'impression que l'on joue sur les mots, y a t-il une personne à qui cela est arrivée? J'ai contesté j'attend la réponse des impôts quelle est ma marge de manoeuvre? Merci de vos réponses et conseils